



Syndicat National « **Force Ouvrière** »
des Finances Publiques

Section d'Ille- et- Vilaine

CAPL B DU 2 juillet 2010

**A l'ordre du jour : le mouvement de mutation
dans le département au 1^{er} septembre 2010 :**

Affectations suite arrivée dans le département :

NOM	POSTE	NOM	POSTE
DUMOULIN FRANCK	RENNES EST	GAITON ALAIN	RENNES COLOMBIER
GOUZOU PHILIPPE	TCA	IMBAULT SYLVIE	MONTFORT SUR MEU
LE CHENADEC STEPHANE	RENNES MUNICIPALE	LE MEUR NOLWENN	RENNES COLOMBIER
MAONY MYRIAM	CHATEAUNEUF	MEVEL SYLVIE	RENNES COLOMBIER
MORIN SYLVIE	TG COMPTA	SEIGNEURET NATHALIE	CR PENSIONS
TASSET PATRICE	CR PENSIONS	ZAMORD VALERIE	TRES LIFFRE
FORTIER GILLES	TRES PIPRIAC	ROUAULT FRANCOISEY	CR PENSIONS
DREAN ANNIE	RENNES COLOMBIER	RIDEAU ISABELLE	SERVICE DEPENSE
GRELIER GILLES	CR PENSIONS		

Mouvement interne au département :

NOM	ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION
BOROWIACK ISABELLE	TG MATERIEL-BUDGET	CEA
BOULO BRIGITTE	RENNES COLOMBIER	PAIERIE REGIONALE
DESCHAMPS JOSSELYNE	TG DEPENSES	SERVICE FACTURIER
DESPRES MARYSE	RENNES COLOMBIER	CENTRE SERVICES PARTAGES
GILET CHRISTOPHE	TCA	TRES VITRE
GUILLOTTEL MICHELE	PIAA	CENTRE SERVICES PARTAGES
JAMET BRIGITTE	D'PENSE	SERVICES FACTIRUERS
JESTIN DOMINIQUE	TG REMUERATIONS	EQUIPE RENFORT DPTT
LAMENISOT ANNIE	TTG BUDGET LOGISTIQUE	CENTRE SERVICES PARTAGES
PELTIER MICHELE	TRES RENNES MUNICIPALE	EQUIPE RENFORT RENNES
PHAM NICOLE	TG DEPENSE	SERVICES FACTURIERS
QUERNE ANNIE	TG DEPENSE	SERVICES FACTURIERS
RINGENBACH DANIELE	CR PENSIONS	CENTRE SERVICES PARTAGES
TOURNEUX CHRSTELLE	TRES RENNES EST	TRES CHGR
BOUGUION BRIGITTE	TRES LIFFRE	CR PENSIONS

Départs du département

Muriel BOHERE(Rennes Banlieue Est) et Alexis PIERREL (CHGR)

Lauréats concours :

Concours inspecteur : RICHARD Patrice (Rennes colombier)

Concours contrôleur interne national : FLOURY Cécile (TCA)

PICOT Valérie (Trésorerie du CHGR)

BOUZENOUNN Nathalie (CER)

Concours contrôleur interne spécial : RAGUET Nicolas (trésorerie de Janzé)

REBUFFE Jérôme (trésorerie de Louvigné)

→Lors de la CAPL, la direction locale a expliqué avoir choisi de « couvrir les besoins essentiels » dans le département. Le mouvement national -34 arrivées en tout après mouvement complémentaire- n'a pu combler les 73 postes (dont 17 à la TCA) à pourvoir.

Le nombre d'arrivées est notoirement insuffisant et la direction a choisi en priorité de pourvoir les postes nouveaux :10 au centre service retraite, 13 au Centre de Service Partagé et au service facturier.

Les effets en terme de suppressions d'emplois liées à la Révision Générale des Politiques Publiques sont de plus en plus dévastateurs. Les trésoreries de Plélan, Antrain, le PIAA et le service liaison rémunérations voient leur effectif diminuer. Les agents apprécieront de « financer » les postes des nouvelles structures.

FO dénonce la situation de sous-effectif qui perdure et a voté contre les suppressions d'emplois en CTPL. Toutefois, beaucoup de collègues ont obtenu satisfaction dans leur demande de mutation. Pour cette raison, vos élues FO se sont abstenues sur le mouvement.

→L'affectation des promus de la liste d'aptitude de C en B sera examinée lors d'une CAPL annoncée pour mi-novembre. FO invite les collègues concernés à contacter le syndicat si besoin pour obtenir l'affectation qu'ils souhaitent.

→FO a demandé des précisions sur les conditions d'installation au 1^{er} septembre des collègues affectés dans les services facturier et centre de service partagé. La direction explique que les calendriers de formation seront communiqués aux agents concernés prochainement. Les agents alterneront de septembre à décembre des périodes de formation à leurs nouvelles fonctions et de travail dans leur service actuel. Ils seront installés dans leur nouveau service au 1^{er} janvier.

Les agents affectés au Service Retraite recevront une formation sur le site.

FO sera attentif à ce que les formations et l'installation des collègues se passent dans de bonnes conditions.

→Les élues FO ont demandé une estimation du nombre de collègues parents de trois enfants pouvant bénéficier d'un départ anticipé à la retraite. Selon la direction, 100 personnes environ sont concernées, ce qui est considérable.

La remise en cause du départ anticipé à la retraite pour les parents de 3 enfants ayant effectué 15 ans de service public est injuste. FO revendique le retrait du projet de loi de réforme des retraites.

→Suite à une autre demande de FO, la direction a indiqué que 5 recours en notation étaient reçus à ce jour en B. Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de 2 mois après accusé réception de votre notation pour présenter un recours. Une CAPL de recours en notation est prévue vers mi-septembre.

Pour toute question, appelez la permanence syndicale. Sur le site web de Fore Ouvrière, vous pourrez retrouver le détail des postes vacants et des départs en retraite

(<http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>).

Vos élues en C.A.P : Thérèse MAILLERIE et Catherine LE GUENNEC (tél 02 99 65 30 78)

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT
FO-DGFIP

NOM.....
GRADE.....

Trésorerie Générale 35

AFFECTATION.....

Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel : fo.035@dgfip.finances.gouv.fr

Déclare vouloir adhérer au syndicat FO DGFIP

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.